Nations Unies A/56/173/Add.2

Assemblée générale

Distr. générale
17 août 2001
Français
Original: anglais

Cinquante-sixième session
Point 107 b) de l'ordre du jour provisoire*
Questions de politique macroéconomique : système financier international et développement

Architecture financière internationale et développement, y compris le transfert net de ressources entre pays en développement et pays développés

Rapport du Secrétaire général

Additif**

Informations sur les efforts déployés par la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement pour encourager les mouvements de capitaux privés à long terme, et plus particulièrement les investissements étrangers directs

1. Au paragraphe 19 de sa résolution 55/186, l'Assemblée générale a prié la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) de lui rendre compte des efforts qu'elle déployait pour encourager les mouvements de capitaux privés à long terme, et plus particulièrement les investissements étrangers directs, notamment par une coopération technique accrue, en direction de tous les pays en développement et des pays en transition, en particulier les pays les moins avancés et les autres pays en développement éprouvant des difficultés particulières à attirer des capitaux privés.

2. Les activités menées par la CNUCED dans ce domaine visent aux objectifs suivants : i) faire mieux comprendre aux pays en développement et aux pays en transition les moyens d'action possibles en matière de flux d'investissements internationaux et ii) renforcer leurs capacités à formuler et à mettre en œuvre des politiques, des mesures et des programmes d'action visant à attirer les investissements étrangers directs et à bien en tirer profit.

3. Les activités de coopération technique ci-après ont été déployées dans ce cadre :

a) Organisation d'ateliers et de conférences en Asie, en Amérique latine et en Afrique pour mieux faire comprendre les accords internationaux d'investissement;

* A/56/150.

** La note de bas de page demandée par l'Assemblée générale dans sa résolution 54/248 ne figurait pas dans le document soumis.

01-51361 (F) 190901 190901
0151361

b) Organisation d'ateliers de formation dans les domaines de la promotion de l'investissement, de la négociation des accords internationaux d'investissement et de la réglementation des marchés de l'assurance;

c) Activités de renforcement des capacités menées dans les pays en développement au sujet des accords internationaux d'investissement afin d'aider ces pays à participer aussi efficacement que possible au débat international sur la réglementation de l'investissement à l'échelle bilatérale, régionale ou multilatérale. Ce programme vise pour l'essentiel à mieux faire comprendre les divers aspects de la question, à recenser les différents problèmes qui en découlent, à préciser les intérêts en jeu et, en particulier, à assurer que les aspects relatifs au développement soient compris et suffisamment pris en compte. Il comprend des cours de formation intensifs à l'intention des négociateurs des pays en développement (par exemple le cours intensif destiné aux pays d'Afrique francophone qui s'est tenu en Égypte du 5 au 16 juin 2001), une assistance technique ponctuelle et des manifestations faisant intervenir la société civile (comme le séminaire organisé conjointement par la Fondation pour la recherche sur les sociétés transnationales (SOMO) et la CNUCED à l'intention des organisations non gouvernementales de l'Afrique australe, qui a eu lieu du 14 au 16 février 2001 en Namibie);

d) Facilitation des négociations des traités ci-après :

i) Cycle de négociations sur des conventions de double imposition organisé à la demande du G-15 en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et le Gouvernement du Sri Lanka, dans le cadre duquel six pays membres du G-15 ont négocié plusieurs conventions de double imposition (Colombo, 9-14 décembre 1999);

ii) Négociations sur des traités d'investissement bilatéraux au profit du Gouvernement thaïlandais (Genève, 17-24 janvier 2000);

iii) Négociations sur des traités d'investissement bilatéraux à la demande du Gouvernement bolivien (Lima, 29-31 mars 2000);

iv) Négociations sur des traités d'investissement bilatéraux au profit de pays en développement, auxquelles 12 pays ont participé et au cours desquelles 22 traités ont été paraphés (Sapporo, Japon, 19-30 juin 2000);

v) Négociations sur des traités d'investissement bilatéraux entre le Kirghizistan et d'autres pays (Genève, 15-19 janvier 2001);

vi) Négociations sur des traités d'investissement bilatéraux au profit de pays francophones parmi les moins avancés (PMA), et d'autres pays intéressés (Genève, 24 janvier-2 février 2001);

e) Les examens des politiques d'investissement (« Investment policy reviews ») font l'étude critique des politiques d'investissement et en assurent la pertinence et l'efficacité pour ce qui est d'attirer les investissements étrangers directs et d'en garantir l'utilisation la plus profitable. Ces examens prévoient : i) un bilan des objectifs du pays et de sa capacité concurrentielle à attirer les investissements étrangers directs (IED); ii) un audit de la politique générale suivie par le pays en matière d'IED et de ses structures et procédures administratives; iii) une enquête réalisée à l'échelle des entreprises pour recueillir les avis et les expériences des investisseurs; iv) une table ronde réunissant les divers intervenants afin d'examiner les constatations préliminaires ainsi que les choix et les recommandations politiques; et v) des exposés auprès des instances intergouvernementales et internationales appropriées permettant aux autres gouvernements et représentants du secteur privé de se familiariser avec le climat offert par le pays pour l'investissement et les politiques suivies en la matière. Les examens des politiques d'investissement en Égypte (numéro de vente : E.99.II.D.20), en Ouganda (numéro de vente : E.99.II.D.24), au Pérou (numéro de vente : E.00.II.D.7), à Maurice (numéro de vente : E.01.II.D.11), en Équateur (UNCTAD/ITE/IPC/Misc.2), en Éthiopie (UNCTAD/ITE/IPC/Misc.4) et en Ouzbékistan (UNCTAD/ITE/IPC/Misc.13) sont terminés. L'examen relatif au Zimbabwe est en cours. Dans cinq pays (Équateur, Égypte, Maurice, Ouganda et Pérou), les autorités ont pris des mesures concrètes pour appliquer les recommandations qui leur ont été faites. Une assistance technique de suivi a été demandée et les conseils et la formation qui seront prodigués à ce titre devraient pouvoir renforcer l'action gouvernementale. Au programme des activités futures figurent les examens des politiques d'investissement du Botswana, du Ghana, du Népal et de la République-Unie de Tanzanie. Des demandes écrites officielles ont été reçues de plusieurs pays, notamment le Bélarus, le Cambodge, le

Chili, la Colombie, la République islamique d'Iran, le Kenya, le Lesotho, la Mauritanie, le Pakistan et le Sénégal. En outre, le suivi des examens déjà effectués se poursuivra par le biais de l'assistance technique et de la publication des conclusions et des recommandations. Dans le cadre de ces efforts de diffusion, le site Web de la CNUCED sera mis à jour pour présenter les bilans et les éléments d'information fournis par les organismes nationaux de l'investissement participants.

f) Les services consultatifs et les activités de formation visant à encourager l'investissement aident les pays en développement et les pays en transition – en particulier les PMA – à se doter des moyens leur permettant de formuler des politiques d'investissement adaptées, à mettre en place un cadre juridique et réglementaire porteur et à créer et à maintenir une structure d'appui institutionnel efficace propre à promouvoir et à faciliter l'investissement étranger direct. L'appui institutionnel fourni par le biais des services consultatifs prévoit : i) la création d'un organisme de promotion de l'investissement ou la clarification de l'identité, de la mission et des pouvoirs des institutions existantes; ii) la création d'organismes intégrés efficaces; iii) la mise en place de procédures et de pratiques à même de favoriser et d'évaluer les entrées d'investissements étrangers directs; iv) la mise au point d'un système d'information permettant de consigner et d'enregistrer efficacement les entrées et d'évaluer leur impact sur l'emploi, la fiscalité, la balance des paiements et les relations en amont et en aval; et v) la mise en place de systèmes d'information, l'organisation de visites et la préparation de supports promotionnels et la coordination de tables rondes sur l'investissement. En outre, une formation à la promotion, la facilitation et le ciblage de l'investissement est offerte pour améliorer les moyens dont disposent les administrations publiques et les institutions nationales et régionales des pays en développement et des pays en transition. Les pays qui ont bénéficié de ces services consultatifs et d'un appui institutionnel sont l'Albanie, l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Bangladesh, le Bélarus, la Bolivie, le Brésil, le Cameroun, le Congo, l'Égypte, l'Érythrée, Djibouti, la Gambie, Haïti, l'Inde, la Jordanie, le Kazakhstan, le Kenya, le Liban, la Mauritanie, le Maroc, Oman, l'Ouganda, le Pakistan, Sao Tome et Principe, le Soudan, le Sri Lanka, Vanuatu et le Yémen, ainsi que la Cisjordanie et la bande de Gaza. Une formation à la promotion de l'investissement et au ciblage des investisseurs a été dispensée en Albanie, en Afrique du Sud, au Bangladesh, au Bénin, en Bolivie, à Djibouti, en Égypte, en Gambie, en Inde, en Jordanie, au Kenya, en Ouganda, au Pakistan, au Soudan et en Zambie ainsi qu'en Cisjordanie et dans la bande de Gaza . En outre, la
CNUCED a participé à plusieurs initiatives régionales et interrégionales et aux travaux de l'Association mondiale des organismes de promotion des investissements.

g) Projet de la CNUCED et de la Chambre de commerce internationale intitulé « Guides de l'investissement et renforcement des capacités en faveur des pays les moins avancés (PMA) ». Ce projet est entrepris avec la collaboration de la Chambre de commerce internationale. Les guides de l'investissement dans les PMA prennent la forme d'études objectives de l'environnement et des perspectives offertes à l'investissement dont le but est d'informer les investisseurs potentiels. Ce projet a été mis en place du fait que les PMA reçoivent moins de 0,5 % des flux d'investissements étrangers directs mondiaux, bien que la plupart d'entre eux aient éliminé les nombreux obstacles qui s'opposaient à ces investissements et s'efforcent d'être plus attractifs. Pour corriger ce déséquilibre, ce projet propose aux investisseurs étrangers potentiels un panorama objectif et actualisé des conditions offertes à l'investissement dans les PMA participants sous la forme d'un guide de l'investissement. Par ailleurs, des ateliers organisés dans les PMA participants mettent l'accent sur le renforcement des capacités dans le domaine de la promotion de l'investissement. Les participants à la phase pilote du projet sont le Bangladesh, l'Éthiopie, le Mali, le Mozambique et l'Ouganda. Les guides publiés en 2000 sont l'« Investment Guide to Ethiopia » (UNCTAD/
ITE/IIT/Misc.19), le Guide d'investissement au Mali (UNCTAD/ITD/IIT/Misc.24), An Investment Guide to Bangladesh (UNCTAD/ITE/IIT/Misc.29) et An investment Guide to Uganda (en anglais, UNCTAD/ ITE/IIT/Misc.30).

h) Évaluation des besoins afin d'attirer des investissements étrangers directs asiatiques en Afrique. Une part importante des mouvements d'IED en direction des pays en développement provient de l'Asie. Certaines des entreprises siégeant dans cette région figurent parmi les plus grosses sociétés transnationales du monde. Toutefois, celles-ci consacrent un volume très faible d'investissements à l'Afrique. Ce projet examine le potentiel qu'offre l'Afrique, en particulier les PMA africains en matière d'IED, provenant

d'investisseurs asiatiques, notamment ceux de pays en développement, afin d'aider les PMA africains à formuler des politiques propres à favoriser les investissements étrangers directs venant d'Asie, notamment les investissements de petites et moyennes entreprises. Les perspectives offertes par le Botswana, le Ghana, Madagascar, le Mozambique et la République-Unie de Tanzanie sont actuellement à l'examen.

i) Portefeuilles d'investissement étrangers. Ces investissement prennent de l'importance en tant que source de financement externe, mais, dans le même temps, ils se montrent très instables. Les pays qui libéralisent leurs comptes de capitaux avant de mettre en place le cadre nécessaire pour réglementer et superviser les activités des marchés de capitaux s'exposent aux risques liés à la forte instabilité des flux de capitaux. Pour faire face à cette question, la CNUCED a entrepris des travaux de coopération technique sur le développement des divers secteurs des marchés de capitaux, notamment le secteur des assurances, afin de renforcer la capacité des pays en développement, en particulier des PMA et d'autres pays d'Afrique, à mobiliser des ressources internes et externes en faveur du développement. Le développement d'un marché de capitaux ordonné, en revanche, peut constituer un facteur positif si l'on veut attirer un plus gros volume d'investissements étrangers directs et multiplier les liens entre les sociétés locales et les sociétés transnationales.

La constitution d'un fond de capital-risque pour les PMA est l'une des activités déployées à ce titre, car l'on considère que le capital-risque est une source de financement potentiellement adaptée en vue de la création d'un secteur privé dynamique dans les PMA. Les fonds de capital-risque permettent de répartir efficacement les risques entre les investisseurs et les bénéficiaires de l'investissement. L'action menée par la CNUCED dans ce domaine vise à concevoir et à établir un fonds spécial de capital-risque pour les PMA et à exécuter un projet permettant de renforcer les capacités des PMA afin d'attirer davantage de capital-risque. Un projet de renforcement des capacités qu'ont les PMA d'attirer des investissements étrangers directs par le biais de fonds de capital-risque est actuellement en cours d'exécution en coopération avec l'Organisation suisse de facilitation des investissements.

4. Par ailleurs, la CNUCED publie plusieurs publications afin de mieux faire comprendre les nouveaux problèmes et défis qui se posent à l'action gouvernementale pour ce qui est des flux financiers privés à long terme, en particulier des investissements directs étrangers. On citera les exemples suivants :

a) Le Rapport sur l'investissement dans le monde 2000 : Les fusions et acquisitions internationales et le développement (numéro de vente : E.00.II.D.20) analyse les tendances et l'évolution des flux d'investissements étrangers directs et des activités des sociétés transnationales dans le monde et par région et examine les principaux problèmes de politique générale liés à l'impact économique et social des investissements étrangers directs. Le thème retenu pour l'édition 2000, très actuel, est celui des fusions et des acquisitions : le rapport présente les nouvelles tendances en matière de fusions et d'acquisitions internationales et étudie les conséquences que ces dernières peuvent avoir sur les ressources financières et les investissements extérieurs, la technologie, l'emploi et les qualifications, la compétitivité des exportations, la structure du marché et la concurrence, ainsi que les choix politiques possibles pour répondre à chacune de ces préoccupations. La politique générale suivie par les pays a de l'importance car les politiques sectorielles doivent parer à un certain nombre d'effets négatifs potentiels (par exemple pour ce qui a trait à l'emploi et à l'utilisation des ressources). En outre, les politiques en matière d'investissements étrangers directs peuvent être utilisées pour optimiser les avantages et minimiser le coût des fusions et des acquisitions internationales par divers moyens : réserves sectorielles, réglementation des prises de participation, application du critère de taille, procédures de sélection et mesures d'incitation. Le moyen d'intervention le plus important, toutefois, est la politique concurrentielle. La raison en est que les fusions et acquisitions peuvent avoir des effets majeurs et durables sur la structure du marché et sur la concurrence.

Deux séminaires régionaux ont été organisés en Autriche (2 et 3 mars 2000) et en Thaïlande (9 et 10 mars 2000) en préparation de cette publication. Le séminaire organisé à Vienne, qui portait sur les investissements étrangers directs et la privatisation en Europe centrale et orientale, a permis d'examiner les incidences des investissements étrangers directs sur le développement et l'action des pouvoirs publics dans le cadre de la privatisation. Le séminaire organisé en Thaïlande sur le thème « Fusions et acquisitions internationales et compétitivité soutenue an Asie : tendances, impact et incidences sur l'action des pouvoirs publics » a permis de

passer en revue les questions qui intéressent plus particulièrement les pays asiatiques, comme la question des ventes en catastrophe lors de la crise financière, les fusions-acquisitions dans l'ensemble de l'Asie et dans certains pays asiatiques et les données d'expérience par secteur (par exemple concernant les services financiers en Thaïlande et l'industrie pharmaceutique en Inde);

b) En février 1999, la CNUCED a lancé une collection de documents techniques portant sur les questions relatives aux accords internationaux d'investissement afin de familiariser à ces problèmes les responsables politiques et les autres intervenants qui s'intéressent aux flux d'investissements étrangers directs destinés aux pays en développement. Chaque numéro de la collection examine un aspect important des accords internationaux d'investissement. Les travaux effectués par la CNUCED dans ce domaine ont pour objectif fondamental d'optimiser les incidences de ces accords sur le développement. Parmi les documents publiés ces dernières années, on citera Trends in International Investment Agreements: An Overview (numéro de vente : E.99.II.D.23), Lessons from the MAI (numéro de vente : E.99.II.D.26), Taking of Property (numéro de vente : E.00.II.D.4), Taxation (numéro de vente : E.99.II.D.5), Employment (numéro de vente : E.99.II.D.15), Admission et établissement (numéro de vente : F.99.II.D.10), Flexibility for Development (numéro de vente : E.00.II.D.6), Environment (numéro de vente : E.01.II.D.3) et Transfer of Funds (numéro de vente : E.00.II.D.27);

c) International Inversement Instruments: A Compendium, Vol. IV : Multilateral and Regional Instruments (numéro de vente : E.00.II.D.13) et International Investment Instruments: A Compendium, Vol. V : Regional Integration, Bilateral and Non-governmental Instruments (numéro de vente : E.00.II.D.14) : ces deux volumes, qui rassemblent au total 143 accords internationaux d'investissement, mettent le texte des accords à la disposition des décideurs, des universitaires et des cadres d'entreprise intéressés;

d) Investment Regimes in the Arab World: Issues and Policies (numéro de vente : E/F.00.II.D.32) contient quatre études de cas sur les régimes juridiques et réglementaires applicables aux investissements étrangers directs en Arabie saoudite, en Égypte, au Liban et au Maroc, ainsi qu'une étude d'ensemble du cadre réglementaire et institutionnel de l'investissement en vigueur dans le monde arabe;

e) The Competitiveness Challenge: Transnational Corporations and Industrial Restructuring in Developing Countries (numéro de vente : E.00.II.D.35) offre des données et des analyses sur l'impact des investissements étrangers directs sur la restructuration industrielle et la compétitivité, la mise en valeur des ressources humaines, des techniques et des savoirs organisationnels et le renforcement des fournisseurs locaux. Établie à partir d'entretiens réalisés dans des entreprises et d'une lecture approfondie de divers documents, cette étude trace les tendances internationales et les résultats obtenus par les pays en développement dans les secteurs de l'habillement, de la télévision couleur, de l'automobile et de l'exploitation des ressources naturelles dans 10 pays en développement;

f) Bilateral Investment Treaties, 1959-1999 (UNCTAD/ITE/II.A.2) illustre la rapide augmentation du nombre des traités d'investissement bilatéraux pendant les années 90, quintuplé par rapport à la décennie précédente, et évoque la flambée qui s'est produite à la fin de 1999. On a estimé que ces traités joueraient un rôle de plus en plus important dans les relations d'investissement internationales, y compris dans la coopération Sud-Sud;

g) Foreign Direct Investment in Least Developed Countries at a Glance (UNCTAD/ITE/II.A.3) décrit les tendances récentes en matière d'investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés et les changements survenus dans les domaines pertinents du cadre juridique réglementaire. Cet ouvrage établit le profil de chacun des 49 pays les moins avancés en permettant au lecteur de se faire une idée générale du rôle qu'y jouent les investissements étrangers directs. Cette publication a été établie à l'occasion de la troisième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue à Bruxelles du 14 au 20 mai 2001.